

**mars 2017**



## 6<sup>E</sup> CONGRÈS NATIONAL – BOURGES 2017

Tous les 3 ans, le SNUEP-FSU se réunit en congrès pour débattre de l'action syndicale et actualiser ses mandats.

Après les congrès académiques (voir p.2), se tiendra le congrès national à Bourges, du 27 au 31 mars. Depuis le dernier congrès de Dinard, il paraît primordial d'orienter notre action vers un combat toujours plus pressant pour que l'enseignement professionnel soit enfin pris en compte à son juste niveau. Convaincre les acteurs politiques et faire reconnaître le travail des enseignants demeure une nécessité quotidienne.



« Filières, spécialités, stages, alternance, apprentissage, réformes : ce petit livre lève le voile sur un lycée oublié, à la fois marqué par les discriminations de classe et de genre, et porté par une grande vitalité pédagogique. »

Bernadette Groison (postface)

- disponible auprès de la section académique au prix de 8 € -



Le congrès académique du SNUEP-FSU Bretagne s'est tenu les 9 et 10 février derniers. Jean-Marc Cléry, secrétaire régional de la FSU, a ouvert le congrès insistant sur l'efficacité du travail en commun avec la fédération et a souligné l'implication du SNUEP-FSU dans toutes les délégations et groupes de travail. Il a également soulevé le problème posé par la politique régionale sur l'apprentissage.

Le rapport d'activité et le rapport financier depuis le dernier congrès de 2014 ont été présentés et votés. Le congrès a permis de renouveler les instances, d'échanger sur l'actualité, de désigner la délégation pour le congrès national de Bourges en mars prochain. Une bonne partie du temps



du congrès a été utilisée pour étudier 3 \* des 4 thèmes du prochain congrès national et les enrichir par les amendements proposés par les congressistes de l'académie de Rennes.

- \* *La valorisation de l'enseignement professionnel : une exigence sociale (thème 1)*
- Pour la réaffirmation de notre statut et la revalorisation de notre métier (thème 2)*
- Pour une société humaniste, solidaire et égalitaire, plus que jamais ! (thème 3)*

### Instances académiques du SNUEP-FSU:

#### ○ Sections départementales :

Une section départementale est constituée des sections d'établissements, de la section des isolés et des retraités résidant dans le département. Le secrétaire départemental anime la section. Les secrétaires des Côtes d'Armor (Isabelle BARON) et d'Ille et Vilaine (Florence DRÉAN) ont été désignés dès le congrès académique.

#### ○ Conseil académique :

Il est constitué des secrétaires locaux (SL), des représentants des sections (établissements, isolés et de retraités) et du bureau académique.

#### ○ Bureau académique :

Isabelle BARON, Agnès PRUDENZANO, Axel BENOIST, Jacqueline TOUTAIN, Ronan OILLIC, Jean-Pierre MARZIN, Florence DRÉAN, Rachel LE FLOC'H, Sylvain CARNOT, Yannick DONVAL, Philippe GUINEL

#### ○ Secrétariat académique :

Secrétaires académiques : Agnès PRUDENZANO et Ronan OILLIC  
Trésorière : Jacqueline TOUTAIN

## Expérimentation Bac Pro / BTS

Un GT s'est tenu le 13 mars pour faire le point sur l'expérimentation en Bretagne de la priorité des élèves de Bac Pro ayant un avis favorable pour une place en BTS. Axel Benoist représentait le SNUEP-FSU.

Ce groupe de travail, initié déjà en 2011, est axé sur les **dispositifs pédagogiques locaux** (accompagnement, conseil), les dispositifs de formation (disciplinaires, interdisciplinaires, etc...) et sur les définitions des quotas et des critères d'affectation des avis favorables. Tout cela bien sûr sans moyens alloués ...

Face à la volonté d'imposer de "bonnes pratiques" la FSU a réaffirmé la nécessaire diversité et récusé ces termes. **Elle a insisté sur l'autonomie pédagogique des équipes** que ce soit en Bac Pro ou en BTS.

Dans l'hypothèse où il y aurait plus de candidat-es avec avis favorable que de places, une commission d'affectation sur le principe des coefficients disciplinaires selon le type de BTS (comme AFFELNET) se tiendrait. Le périmètre de cette commission n'est pas encore finalisé. Le groupe de travail interroge les équipes pédagogiques de BTS pour connaître leurs critères des années passées. La FSU a demandé à ce que des enseignant-es participent à la réflexion.

## Groupe de travail non-titulaires

Le 16 mars, le SNUEP-FSU a assisté au Rectorat au 3<sup>ème</sup> groupe de travail consécutif au décret n° 2016-1171 du 29 août 2016, modifiant les conditions d'exercice des agents non-titulaires. Il s'agit de préparer la mise en place, dès parution des circulaires ministérielles, du reclassement en catégorie 1 ou 2, du niveau de reprise de l'ancienneté. Lors de la réunion, Jean-Pierre Marzin a insisté sur **l'importance pour les PLP de la prise en compte de l'expérience professionnelle**.

Plusieurs pistes ont été évoquées et, à chaque fois la FSU a proposé la meilleure solution pour les agents. Plusieurs acquis (guide, devenir 3<sup>e</sup> éch.) sont déjà actés mais des arbitrages doivent également être faits par le Recteur, ceux-ci devant être présentés aux deux prochains Comités Techniques Académiques. Le SNUEP-FSU Bretagne fera le point dans son prochain *Enseignement Pro Bretagne*.

## Audiences à la Région

La FSU rencontre régulièrement G. Bréard, Vice-présidente à la formation professionnelle à la Région. Jeudi 16 mars, le SNUEP-FSU a de nouveau insisté sur **la nécessité d'ouvrir de nouvelles possibilités en LP** pour faire face à la demande croissante des jeunes et au manque de places offertes actuellement. La région a promis de s'exprimer en ce sens auprès du Rectorat.

## Indemnité de sujétion spéciale voie professionnelle

**D**epuis le début de l'année, de nombreux collègues interrogent le SNUEP-FSU sur les nouvelles modalités d'indemnité pour les PLP en remplacement de l'ancienne indemnité CCF. Rappelons que cette indemnité est versée à tous les PLP, sans tenir compte de la hauteur du travail effectué en CCF. La seule condition est d'effectuer 6h au minimum dans les classes de 1<sup>ère</sup> ou de Terminale. L'an dernier son montant était de 300 € et cette année il est de **400€**. Les collègues doivent bien vérifier sur leurs fiches de paye (ligne ISS) que cette indemnité est bien versée car elle dépend de la déclaration faite par les chefs d'établissements

## Mutations

### ➤ Mouvement Inter

Une nouvelle fois, dès janvier, le SNUEP-FSU a interpellé le Recteur sur la situation d'un certain nombre de disciplines déficitaires en termes d'affectation sur l'Académie de Rennes, cela parfois depuis plusieurs années. Malheureusement les premiers chiffres du Ministère montrent une capacité d'accueil pour l'académie de Rennes plutôt restreinte.

### ➤ Mouvement Intra

Le serveur du Rectorat pour le mouvement Intra ouvrira du 23 mars au 4 avril (midi).

Le SNUEP-FSU participe à une revue spéciale en commun avec le SNES et le SNEP « mutation intra ». Des fiches syndicales intra sont également disponibles sur demande par mail à la section académique, ainsi que sur le site ; elles seront à renvoyer à la section académique, accompagnées de copies d'écran de saisie des vœux.

Dès l'ouverture du serveur, il sera possible de consulter une liste des postes vacants mais la rédaction des vœux ne doit pas se limiter à ceux-ci. En effet des postes peuvent se libérer par des collègues souhaitant aussi muter. Attention, l'ordre et la typologie de vœux conditionnant l'attribution des bonifications, cette rédaction doit être bien étudiée. Le SNUEP-FSU est disponible pour conseiller individuellement chaque collègue.

**Contactez** les commissaires paritaires ou la section académique du SNUEP-FSU (voir ci-dessous) et/ou **venez les rencontrer** lors des réunions.

## Réunions mutations, avec conseils individuels

**jeudi 23, de 9 h à 17 h,**

**mercredi 29 et jeudi 30 mars, de 14 h à 17h30,**

**14 rue Papu, à Rennes (1<sup>er</sup> étage gauche)**

Le SNUEP-FSU sera aussi présent dans les autres départements dans les réunions du SNES-FSU et à l'ESPE de Rennes le **22 mars pour les stagiaires**

... en mars ...

### Postes adaptés

9 collègues PLP ont fait une demande de poste adapté pour l'année scolaire 2017-2018 : 4 demandes de maintien (1 dans le 22, 1 dans le 35 et 2 dans le 56) et 5 premières demandes (1 dans le 29, 1 dans le 35 et 3 dans le 56).

Sur les 4 demandes de maintien, 3 ont obtenu un avis favorable à leur maintien en PACD, 1 collègue est sortie du dispositif et doit être reclassée. Sur les 6 premières demandes, 2 seulement ont eu droit à une entrée en PACD.

### Congés de formation

Les congés formation sont accordés de façon parcimonieuse et insuffisante. La possibilité d'attribution se fait en pourcentage du nombre de collègues dans chaque corps.

Mais dans l'académie de Rennes ce nombre est pondéré par le nombre effectif de demandes. Comme seulement 35 PLP\* ont déposé une demande de congé de

formation, cela entraîne un nombre réduit d'obtention de mois de congés de formation. 35 mois ont été accordés pour 4 PLP qui ont dû patienter et subir 6 refus.

*\*soit 4,12% des demandes alors que les PLP représentent 13,71% des effectifs du secondaire.*

... en avril ...

### CAPA hors-classe

la CAPA se tiendra le 27 avril. Le quota de hors-classe pour l'académie de Rennes n'a pas encore été communiqué à cette date (il était de 93 l'an dernier). La fiche Hors-Classe est disponible sur le site du SNUEP-FSU Bretagne.

Rappelons que cette CAPA HC sera la dernière sous cette configuration, en effet avec le PPCR elle se fera sous d'autres modalités non encore totalement définies.

De même, il n'y aura pas cette année dans cette CAPA d'étude des révisions de notes administratives puisque la note administrative disparaît.

**Pour l'enseignement professionnel  
> Offensifs et engagés!**